

JUILLET
2018
NUMÉRO
1073

Un quart des bénéficiaires du RSA et de l'ASS sortent des minima sociaux chaque année

D'une fin d'année à l'autre, un bénéficiaire sur quatre du revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sort des minima sociaux d'insertion (c'est-à-dire l'allocation aux adultes handicapés [AAH], le RSA socle et l'ASS). En revanche, la part des allocataires de l'AAH sortants est nettement moindre (6 %). La sortie des minima sociaux peut être consécutive à la reprise d'un emploi ou à d'autres motifs, tel un changement de statut familial. 55 % des bénéficiaires de l'ASS sortant des minima ont un emploi salarié, contre 43 % pour le RSA socle et 23 % pour l'AAH. La moitié des bénéficiaires du RSA socle sortis une année restent en dehors des minima les cinq années suivantes, signe d'une sortie durable de ces minima.

Nathan Rémila, Lucile Richet-Mastain (DREES)

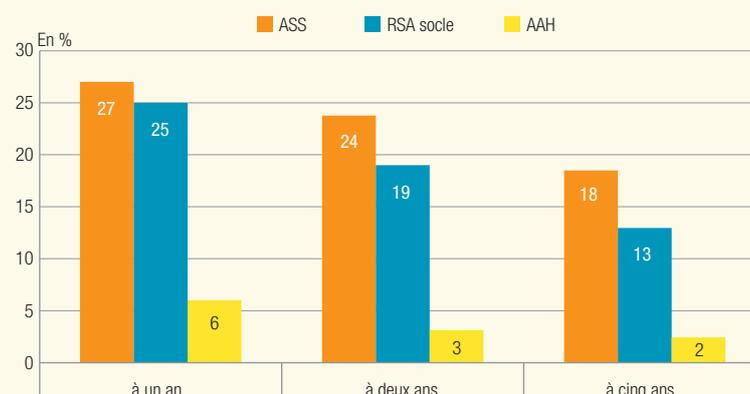
Sur 100 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle fin 2015, 25 ne perçoivent plus de minima sociaux d'insertion fin 2016, selon le panel ENIACRAMS de la DREES, (graphique 1 et encadré 1). Parmi ces 25 personnes, 12 perçoivent la prime d'activité et 5 sont indemnisés au titre de l'assurance chômage. Du côté des 75 bénéficiaires restant dans les minima, 73 continuent à recevoir le RSA, les 2 autres bénéficiant d'un autre minimum (tableau 1).

Le constat est semblable pour l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Sur 100 allocataires fin 2015, 27 sont sortis des minima sociaux fin 2016, tandis que 70 perçoivent encore l'ASS et 3 un autre minimum.

Plus ils sont jeunes, plus les bénéficiaires du RSA socle et de l'ASS sortent des minima : c'est le cas de 31 % des bénéficiaires du RSA socle âgés de 16 à 29 ans, contre 18 % de ceux de 50-58 ans (tableau 2). Les sorties sont d'autant plus fréquentes que les bénéficiaires de ces deux dispositifs sont entrés récemment dans les minima

GRAPHIQUE 1

Taux de sortie des minima sociaux d'insertion à un an, et taux de sortie durable à deux ans et à cinq ans, selon le dispositif



Note • La sortie des minima sociaux à un an est calculée sur le champ des bénéficiaires au 31 décembre 2015. La sortie des minima à deux ans et à cinq ans est calculée sur le champ des bénéficiaires au 31 décembre 2011.

Lecture • Parmi les bénéficiaires de l'ASS fin 2015, 27 % ne perçoivent pas de minimum social d'insertion (RSA majoré et non majoré, ASS, AAH) fin 2016 (sortie à un an). Parmi les bénéficiaires de l'ASS fin 2011, 18 % n'ont perçu aucun minimum social chaque fin d'année entre fin 2012 et fin 2016 (sortie durable à cinq ans).

Champ • France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015 ou de 16 à 54 ans au 31 décembre 2011 (voir encadré 1).

Source • DREES (ENIACRAMS).

sociaux : ainsi, 42 % des bénéficiaires du RSA socle fin 2015 présents depuis moins d'un an dans les minima sociaux en sont sortis fin 2016, contre 20 % de ceux entrés trois ans auparavant et 15 % de ceux entrés cinq ans auparavant (tableau 3). Les personnes seules sortent plus difficilement des minima sociaux, et plus encore si elles ont des enfants.

En revanche, le taux de sortie des minima sociaux des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) reflète leurs difficultés d'insertion. Sur 100 allocataires de l'AAH fin 2015, 94 le sont toujours fin 2016 et 6 sont sortis des minima sociaux.

13 % des bénéficiaires du RSA socle sortent des minima pour au moins cinq ans

Si les taux de sortie des minima sociaux varient selon la conjoncture économique, ils restent assez proches d'une année sur l'autre, et la hiérarchie entre minima reste globalement inchangée. La sortie peut être de courte durée ou pérenne. Ainsi, parmi les 24 % des bénéficiaires du RSA socle fin 2011 qui n'ont perçu aucun minimum social fin 2012, la moitié en ont bénéficié de nouveau au cours des années suivantes. À l'inverse, 13 % des bénéficiaires fin 2011 n'en ont perçu aucun à la fin de chacune des cinq années suivantes, ce qui témoigne de leur sortie durable des minima sociaux.

Ce taux est plus élevé pour les allocataires de l'ASS (18 %), signe que la sortie de ce minimum est plus souvent durable. La plus grande expérience professionnelle de ces allocataires pourrait y contribuer. En revanche, ce taux est beaucoup plus faible pour les bénéficiaires de l'AAH (2 %). Quelle que soit la prestation perçue, le risque pour les personnes sorties d'avoir de nouveau recours aux minima sociaux d'insertion diminue avec le temps passé hors des minima.

ENCADRÉ 1 Méthodologie

Cette étude repose sur le panel ENIACRAMS de la DREES, qui porte sur les bénéficiaires ou anciens bénéficiaires de minima sociaux âgés de 16 à 64 ans au 31 décembre de chaque année. Ce panel n'appréhende donc pas les entrées-sorties en cours d'année. Le champ est limité ici aux 16-58 ans afin d'écartier de l'analyse (autant que possible) les sorties par un départ à la retraite.

Pour le RSA, prestation familialisée, les chiffres concernent l'ensemble des bénéficiaires, c'est-à-dire les allocataires et leurs conjoints. Jusqu'en 2015, le RSA comportait un volet « minimum social », le RSA socle, et un volet « complément de revenus d'activité », le RSA activité. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la prime d'activité a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi, et le RSA se confond donc avec l'ancien « RSA socle ». Pour l'ASS et l'AAH, les chiffres ne concernent que les allocataires.

TABLEAU 1 Devenir fin 2016 des bénéficiaires de minima sociaux fin 2015, selon le dispositif

		Situation au 31 décembre 2015		
		RSA socle	ASS	AAH
Situation au 31 décembre 2016	Présents dans les principaux minima sociaux d'insertion, dont :	75	73	94
	RSA	73	2	1
	ASS	1	70	0
	AAH	1	1	94
	Non présents dans les principaux minima sociaux d'insertion, dont :	25	27	6
	bénéficiaires de la prime d'activité	12	4	0
	indemnisés au titre du chômage	5	5	0
	décédés	0	1	1

Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle fin 2015, 73 % le perçoivent encore un an après tandis que 25 % sont sortis des minima sociaux d'insertion.

Champ • France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.

Source • DREES (ENIACRAMS).

Plus de la moitié des bénéficiaires de l'ASS sortent des minima sociaux ont un emploi salarié

Une part importante des bénéficiaires de minima sociaux d'insertion en sort d'une

TABLEAU 2

Taux de sortie des minima sociaux d'insertion entre fin 2015 et fin 2016, selon le dispositif, le sexe, la tranche d'âge et la situation familiale des bénéficiaires de minima sociaux fin 2015

	Femme	Homme	16 - 29 ans	30 - 39 ans	40 - 49 ans	50 - 58 ans	Personne seule sans enfant	Personne seule avec enfant(s)	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)
RSA socle	25	26	31	27	23	18	25	22	33	29
ASS	28	27	49	37	28	19	nd	nd	nd	nd
AAH	5	6	6	5	5	6	5	6	7	7

nd : non disponible.

Lecture • Parmi les hommes bénéficiaires du RSA socle fin 2015, 26 % ne perçoivent pas de minimum social d'insertion (RSA majoré et non majoré, ASS, AAH) fin 2016.

Champ • France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.

Source • DREES (ENIACRAMS).

TABLEAU 3

Taux de sortie des minima sociaux d'insertion entre fin 2015 et fin 2016, selon l'ancienneté dans les minima et le dispositif perçu fin 2015

	Ancienneté dans les minima sociaux au 31 décembre 2015									
	Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans ou plus
RSA socle	42	30	24	20	17	15	13	11	10	8
ASS	44	31	23	19	17	13	11	9	9	6
AAH	13	10	9	7	7	5	5	5	4	3

Note • L'ancienneté porte sur l'ensemble des minima sociaux d'insertion (RSA socle majoré, RSA socle non majoré, ASS, AAH).
Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle fin 2015 ayant perçu un minimum social les 3 fins d'année précédentes (2014, 2013 et 2012) mais pas fin 2011, 20 % ne perçoivent plus de minimum social fin 2016.
Champ • France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2015.
Source • DREES (ENIACRAMS).

1. Cela inclut les personnes travaillant dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

TABLEAU 4

Situation fin 2015 des bénéficiaires de minima sociaux fin 2014 sortis fin 2015, selon le dispositif

	RSA socle	ASS	AAH
En emploi salarié	43	55	23
dont CDI	14	15	9
dont à temps plein	21	29	14
Inscrits à Pôle emploi sans emploi salarié	25	26	9
Décès	1	2	22
Autres situations (changement de situation familiale, etc.)	31	17	46
Total	100	100	100

Note • Les données sur l'emploi salarié fin 2016 ne sont pas encore disponibles. Les données sur l'emploi non salarié ne sont pas non plus, à ce jour, disponibles dans l'ENIACRAMS.
Lecture • Parmi les allocataires de l'ASS fin 2014 sortis des minima sociaux d'insertion (RSA socle majoré et non majoré, ASS, AAH) fin 2015, 55 % sont en emploi salarié fin 2015 et 29 % sont à temps plein.
Champ • France, bénéficiaires âgés de 16 à 58 ans au 31 décembre 2014.
Source • DREES (ENIACRAMS).

fin d'année à l'autre en occupant un emploi salarié. Plus d'un sortant de l'ASS sur deux entre fin 2014 et fin 2015 (55 %) occupe ainsi un emploi salarié fin 2015 (tableau 4).

Parmi les bénéficiaires du RSA socle fin 2014 sortis des minima fin 2015, 43 % ont un emploi salarié à cette date. Ils ne sont que 14 % en contrat à durée indéterminée (CDI) et 21 % à travailler à temps plein. Enfin, seuls 23 % des allocataires de l'AAH sortis des minima sociaux d'insertion entre fin 2014 et fin 2015 travaillent en tant que salarié¹ fin 2015. La plupart sont donc sortis des minima sociaux pour d'autres raisons : un changement de situation familiale, par exemple, ou, pour une partie d'entre eux, le décès (22 %).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Présentation du panel ENIACRAMS sur le site de la DREES : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/minima-sociaux/article/echantillon-national-interregimes-d-allocataires-de-complements-de-revenus-d>
- Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.), (2017, juillet). *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*. DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- Rémila, N. (2017, février). Les principaux métiers des salariés bénéficiaires de minima sociaux. DREES, *Études et Résultats*, 994.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr
Retrouvez toutes nos données sur www.data.drees.sante.gouv.fr
Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Jean-Marc Aubert
Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara
Rédactrice en chef technique : Sabine Boulanger
Secrétaire de rédaction : Fabienne Brifault
Composition et mise en pages : Stéphane Jeandet
Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin
Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •
ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384